Réf. Farde e-Assemblées : 2725980

N° OJ : **63**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Asbl L'interstice.- Subside : 12.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Considérant que l'asbl L'interstice a introduit une demande de subside pour l'organisation du projet "Passages", qui se déroulera au cours de l'année 2026 ;

Considérant que le projet "Passages" s'adresse aux jeunes de Laeken âgés de 10 à 20 ans et vise, par le biais d'un périple à vélo de plusieurs jours et de défis sportifs, à les encourager à renforcer leur autonomie, leur confiance en soi et leur épanouissement personnel ;

Considérant que la programmation pour 2026 se compose de différents parcours successifs qui tiennent compte de l'évolution des participants, allant d'un premier parcours à vélo pour les plus jeunes, de Bruxelles à Ostende, à un parcours plus long pour les participants un peu plus âgés, de Bruxelles jusqu'aux Ardennes, à Botassart ;

Considérant que le projet favorise l'inclusion sociale des jeunes, crée l'égalité des chances en réduisant les obstacles financiers et mise sur la solidarité, la citoyenneté et le développement des compétences sociales et personnelles ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 :
Le principe d'octroyer un subside de 12.000,00 EUR à l'article 41006/33202 du budget ordinaire 2026 à l'asbl L'interstice pour le projet "Passages" en 2026 est adopté.

Article 2 :
La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 :
Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)